



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20170217-CONS-AG-17-004
-DE
Date de réception préfecture : 21/02/2017

**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA**

Conseil du 17 février 2017

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Attribution d'une avance sur subvention par anticipation budgétaire sur le budget primitif 2017 pour l'Office du Tourisme de l'Agglomération de Bastia

L'An Deux Mille dix-sept, le 17 février à quinze heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 7 février 2017.

ETAIENT PRESENTS : Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Michel CASTELLANI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Thérèse LORENZI, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Julien MORGANTI, Emma MUSSIER, Lucien NATALI, Jean-Jacques PADOVANI, Philippe PERETTI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGO, François-Xavier RIOLACCI, Dominique ROSSI, Michel ROSSI, Jean-Michel SAVELLI, Céline SIMONI-PIACENTINI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean-Noël VALERY.

ONT DONNE POUVOIR :

Marie-Dominique CARRIER	à	Jean-Joseph MASSONI
Pierre-Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGO
Jean ZUCCARELLI	à	François-Xavier RIOLACCI

QUORUM : 21

ABSENTS : Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Valérie BIANCHI Angèle BRUNINI Emmanuelle DE GENTILI Marie-Paule HOUEMER, Pierre-Noël LUIGGI, Jean-Louis MILANI, Etienne PERFETTI, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

OBJET : Attribution d'une avance sur subvention par anticipation budgétaire sur le budget primitif 2017 pour l'Office du Tourisme de l'Agglomération de Bastia

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du 24 mars 2003 définissant l'intérêt communautaire en matière de développement économique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2004 portant création de l'Office du Tourisme de l'Agglomération de Bastia ;

Vu la convention passée le 20 décembre 2004 entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et l'Office du Tourisme de l'Agglomération de Bastia ;

Considérant que l'Office du Tourisme de la Communauté d'Agglomération de Bastia présente en début d'exercice d'importants décaissements en trésorerie ;

Considérant que la subvention au titre de la mission de service public ne pourra être versée à l'Office du tourisme qu'après le vote du budget primitif 2017 ;

Considérant qu'il convient d'octroyer à l'Office du Tourisme de la Communauté d'Agglomération de Bastia une avance sur subvention afin de combler son déficit en trésorerie ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 30 janvier 2017 et de la Commission « Moyens, Planification et Transparence de l'action communautaire » du 6 février 2017 ;

Où l'exposé du Vice-Président délégué aux finances et après en avoir délibéré ;

A l'unanimité

DECIDE

D'attribuer pour l'exercice 2017 une avance de 80 000 euros par anticipation du vote du budget primitif 2017, sur la subvention de mission de service public, à l'Office du Tourisme de l'Agglomération de Bastia.

DIT

Que le montant de la dépense sera imputé au budget de l'exercice 2017.

AUTORISE

Le Président à signer la convention s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
le 21. 02. 17
et publication ou notification
du 21. 02. 17
La Directrice des Affaires Générales
Nora MOGHRAOUI



LE PRESIDENT

François TATTI